

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Convocation du 14 décembre 2023

Affichage du 14 décembre 2023

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	8
	Votants	8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, LE NEILLON Nadège, VILLAIN Stéphane, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, CROCHON Elise et LOIZELET Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes ROUSSEL Nicole, FERREIRA Anne et DUCASTEL Vincent.

Monsieur Nicolas RIBES a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 1 (délibération 2023-024)

PAYS DU CLERMONTOIS : MUTUALISATION DES ESPACES VERTS

Vu les dispositions du Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-4-1 III et L.5211-4-3,

Vu les projets de conventions,

Vu la saisine du Comité Social Technique en date du 6 juillet 2023 et l'avis défavorable,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery d'adhérer à la mutualisation et de bénéficier de la mise à disposition de matériels pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention cadre et la mesure de mise à disposition de matériels et services pour la réalisation de prestations relatives aux espaces verts et bâtiments entre les différentes communes du Pays du Clermontois et l'EPCI.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces conventions et, le cas échéant, de l'autoriser à les signer au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de convention cadre et de la mesure de mise à disposition de matériels et services pour la réalisation de prestations relatives aux espaces verts et bâtiments entre les différentes communes du Pays du Clermontois et l'EPCI.

DONNE pouvoir au Maire pour signer ladite convention cadre, la mesure de mise à disposition et tout autre document se rapportant à cette affaire.

POINT 2 (délibération 2023-025)

CONVENTION CAF

La Communauté de Communes du Clermontois, la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance Jeunesse.

La CTG est un nouveau mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf et les collectivités. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la Caf sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions.

La Caf a présenté le diagnostic élaboré en concertation avec les partenaires et les comités techniques ont permis :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts entre l'offre et les besoins en direction des familles,
- d'optimiser l'offre existante et/ou de la développer.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants : la petite enfance, l'enfance jeunesse, la parentalité, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement ...

Le projet de convention joint au rapport présente les champs d'intervention respectifs et partagés entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication, l'évaluation. La durée de cette convention est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes du Clermontois, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery présentant les champs d'intervention respectifs et partagés entre les acteurs, les moyens mis en place, les modalités de fonctionnement et de décision, la communication, l'évaluation.

Considérant l'intérêt de signer ce projet de convention d'une durée de 4 ans pour la période 2023-2026.

Vu le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité, le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes du Clermontois, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes de la Communauté de Communes pour la période 2023-2026,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le document susvisé et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

POINT 3 (délibération 2023-026)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TROTTOIRS RUE DE MAIMBEVILLE

Suite à la construction de maisons individuelles sur plusieurs parcelles contiguës situées le long la RD 532 - Rue de Maimbeville (numéros 22 à 30 de la rue) à Saint-Aubin-sous-Erquery, la commune souhaite réaliser des trottoirs tout en gérant les eaux de ruissellement de voirie et des accotements afin qu'elles n'inondent plus ces parcelles situées en contrebas.

Cette rue ne dispose pas de réseau d'eaux pluviales. La RD ne présente pas de borduration à ce niveau. La rive opposée présente quant à elle un accotement large aménagé en trottoir avec un cheminement piéton continu.

Dans le cadre d'une assistance technique, la Communauté de Communes du Clermontois a dimensionné un projet d'aménagement permettant la gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de l'accotement, tout en limitant leur imperméabilisation aux seules entrées cochères et piétonnes des parcelles.

Le projet consiste à collecter, au droit des numéros 22 à 30 de la rue de Maimbeville, les eaux de ruissellement de la RD 532 afin de les faire infiltrer dans le sol par le biais d'une tranchée drainante sous accotement enherbé. Des enrobés au niveau des accès portails et portillons des riverains concernés seront mis en œuvre.

Les travaux comprennent notamment les réalisations suivantes :

- La réalisation d'une tranchée drainante sous l'accotement (qui sera enherbé) ;
- La pose de caniveaux à grille de type HRI au niveau des entrées cochères dont les seuils sont situés sous le niveau de la RD ;
- La pose de regards à proximité des caniveaux ;
- La pose de 2 regards pour la collecte de l'eau près du plateau surélevé existant ;
- La pose d'un regard pour la prise d'air sur les 2 regards précédents près du ralentisseur ;
- La réalisation d'une structure avec revêtement en bitume pour les accès aux portails et portillons.

La réalisation de ces travaux ne nécessite aucune acquisition foncière.

Le montant des travaux est estimé à 50 800,00 € HT (sur la base de prix fixés dans le BPU de l'accord-cadre travaux de voirie).

Afin de réaliser ce projet, la commune de SAINT-AUBIN-SUR-ERQUERY sollicite une subvention et une bonification au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet une demande de subvention au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales au Conseil Départemental, pour une dépense subventionnable de 50 800,00 € HT, soit un montant de subvention de 26 416,00 €, au taux communal de 37 % majoré de 15 % soit 52 % et sollicite une dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

POINT 4 (délibération 2023-027)

DETR : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TROTTOIRS RUE DE MAIMBEVILLE

Suite à la construction de maisons individuelles sur plusieurs parcelles contiguës situées le long la RD 532 - Rue de Maimbeville (numéros 22 à 30 de la rue) à Saint-Aubin-sous-Erquery, la commune souhaite réaliser des trottoirs tout en gérant les eaux de ruissellement de voirie et des accotements afin qu'elles n'inondent plus ces parcelles situées en contrebas.

Cette rue ne dispose pas de réseau d'eaux pluviales. La RD ne présente pas de borduration à ce niveau. La rive opposée présente quant à elle un accotement large aménagé en trottoir avec un cheminement piéton continu.

Dans le cadre d'une assistance technique, la Communauté de Communes du Clermontois a dimensionné un projet d'aménagement permettant la gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de l'accotement, tout en limitant leur imperméabilisation aux seules entrées cochères et piétonnes des parcelles.

Le projet consiste à collecter, au droit des numéros 22 à 30 de la rue de Maimbeville, les eaux de ruissellement de la RD 532 afin de les faire infiltrer dans le sol par le biais d'une tranchée drainante sous accotement enherbé. Des enrobés au niveau des accès portails et portillons des riverains concernés seront mis en œuvre.

Les travaux comprennent notamment les réalisations suivantes :

- La réalisation d'une tranchée drainante sous l'accotement (qui sera enherbé) ;
- La pose de caniveaux à grille de type HRI au niveau des entrées cochères dont les seuils sont situés sous le niveau de la RD ;

- La pose de regards à proximité des caniveaux ;
- La pose de 2 regards pour la collecte de l'eau près du plateau surélevé existant ;
- La pose d'un regard pour la prise d'air sur les 2 regards précédents près du ralentisseur ;
- La réalisation d'une structure avec revêtement en bitume pour les accès aux portails et portillons.

La réalisation de ces travaux ne nécessite aucune acquisition foncière.

Le montant des travaux est estimé à 50 800,00 € HT (sur la base de prix fixés dans le BPU de l'accord-cadre travaux de voirie).

Afin de réaliser ce projet, la commune de SAINT-AUBIN-SUR-ERQUERY sollicite une subvention et une bonification au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter pour ce projet une demande de subvention au titre de la gestion intégrée des eaux pluviales, inscrit dans le CRTE du pays du Clermontois, au service de la DETR de l'Etat, pour une dépense subventionnable s'élevant à 50 800,00 € HT, soit un montant de subvention de 20 320,00 €, au taux de 40 % et sollicite une dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération avant l'attribution des subventions.

POINT 5 (délibération 2023-028)

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ADTO-SAO

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, nomme les représentant au sein des assemblées de l'ADTO-SAO :

- Titulaire : Mme Brigitte BOULENGER
- Suppléant : M. Xavier TRAEN

POINT 6

QUESTIONS DIVERSES

- Restitution du diagnostic PLUi-HM : Transmis par la Communauté de Communes et mis à disposition des habitants.
- Prime du pouvoir d'achat : Délibération a prendre au premier trimestre 2024, en faveur des agents territoriaux.
- Urbanisme : Création d'un guichet unique pour les demandes d'urbanisme (sur le site du Pays du Clermontois : urbaplus.pays-clermontois.fr).
- Loi APER : Concerne les énergies renouvelables, zones à définir dans les prochains mois.
- L'entreprise CITEOS doit intervenir pour le remplacement des ampoules sur les lampadaires en pannes.
- Cimetière : le jardin du souvenir est installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 00 minutes.

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Pays du Clermontois : Mutualisation des Espaces Verts (délibération N° 2023-024)
- N° 2 : Convention CAF (délibération N° 2023-025)
- N° 3 : Conseil Départemental : demande de subvention pour les trottoirs rue de Maimbeville (délibération N° 2023-026)
- N° 4 : DETR : demande de subvention pour les trottoirs rue de Maimbeville (délibération N° 2023-027)
- N° 5 : Nomination des délégués ADTO-SAO (délibération N° 2023-028)
- N° 6 : Informations et questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
ROUSSEL	Nicole		X		
LE NEILLON	Nadège	X			
VILLAIN	Stéphane	X			
VITSE	Vincent	X			
RIBES	Nicolas	X			
CROCHON	Elise	X			
LOIZELET	Valérie	X			
FERREIRA	Anne		X		
DUCASTEL	Vincent		X		